



Ville d'Isbergues

Place Emile Basly

CS 70029

62330 ISBERGUES

Tél. : 03.21.61.30.80

A 2026-374

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

ARRÊTÉ DU MAIRE

portant sur

Réglementation de la circulation et du stationnement / le 27 septembre 2026

Fête du kiosque

Le Maire de la commune d'ISBERGUES,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT qu'il importe de prendre des mesures pour prévenir des accidents à l'occasion de la fête du kiosque organisée par le comité des fêtes de Molinghem le dimanche 27 septembre 2026,

ARRETE

Article 1^{er}: La circulation et le stationnement de tous véhicules, seront interdit le dimanche 27 septembre 2026 de 5H00 à 21H00 dans la rue reliant la rue Le Châtelier et la rue Cense Balque (face au parc du kiosque)

Article 2 : Les panneaux réglementaires seront mis en place par les organisateurs.

Article 4 : Ampliation de l'arrêté sera adressée à Monsieur le Commandant de la Brigade de gendarmerie d'Isbergues pour exécution.

Article 5 : Le présent arrêté sera publié par voie électronique sur le site de la ville, il peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

Fait à ISBERGUES, le **08 SEP. 2026**

Publié le **08 SEP. 2026**

Le Maire, 

David THELLIER